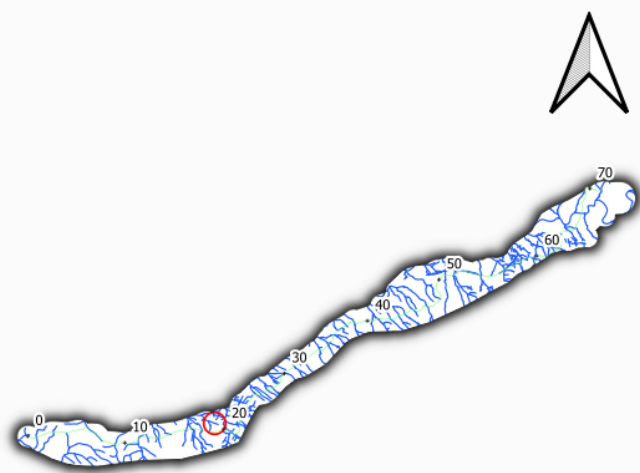


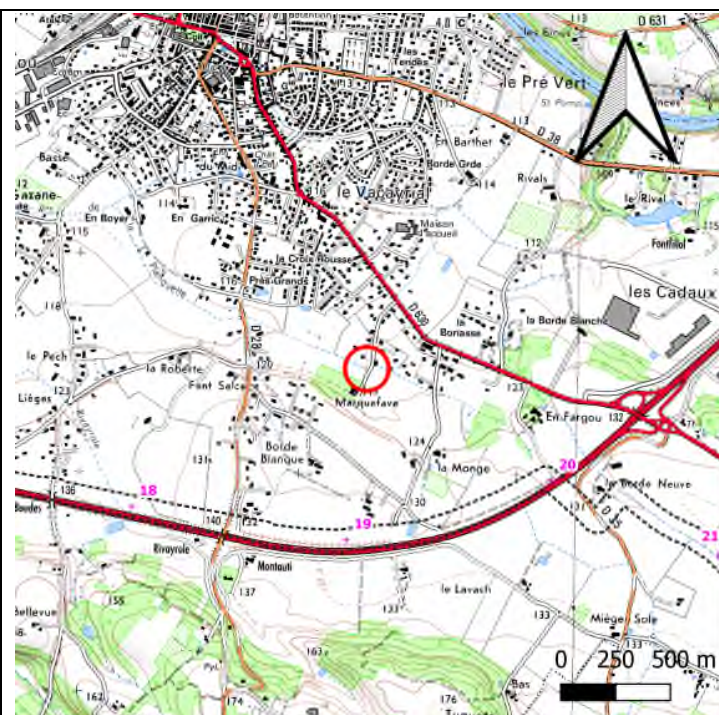
FICHE N°14.2 : RUISSEAU DE LA PLANQUETTE

SITUATION GEOGRAPHIQUE

Département	Tarn (81)
Commune et lieu-dit	Saint-Sulpice-la-Pointe
PK (Point kilométrique)	19.172
Unité hydrographique de référence	Tarn aval
Sous bassin versant	Ruisseau de la Mouline d'Azas



0 5 10 km



0 250 500 m

Pas de profil en travers

ETAT DES LIEUX : PARAMETRES PHYSIQUES, HABITATS ET ESPECES

Contexte environnemental

Occupation du sol	Rive droite : Culture Rive gauche : Culture
Remarques	



0 50 100 m

FICHE N°14.2 : RUISSEAU DE LA PLANQUETTE

Etat de la masse d'eau

L'état de la masse d'eau du cours d'eau est inconnu. Le tableau ci-dessous présente l'état de la masse d'eau « Ruisseau de la Mouline d'Azas », exutoire du cours d'eau.

	Etat de la masse d'eau (évaluation SDAGE 2022-2027)	Objectif d'état de la masse d'eau (SDAGE 2022-2027)
Etat écologique	Moyen	Objectif moins strict
Etat chimique (avec ubiquistes)	Bon	/
Etat chimique (sans ubiquistes)	Bon	Bon état 2015

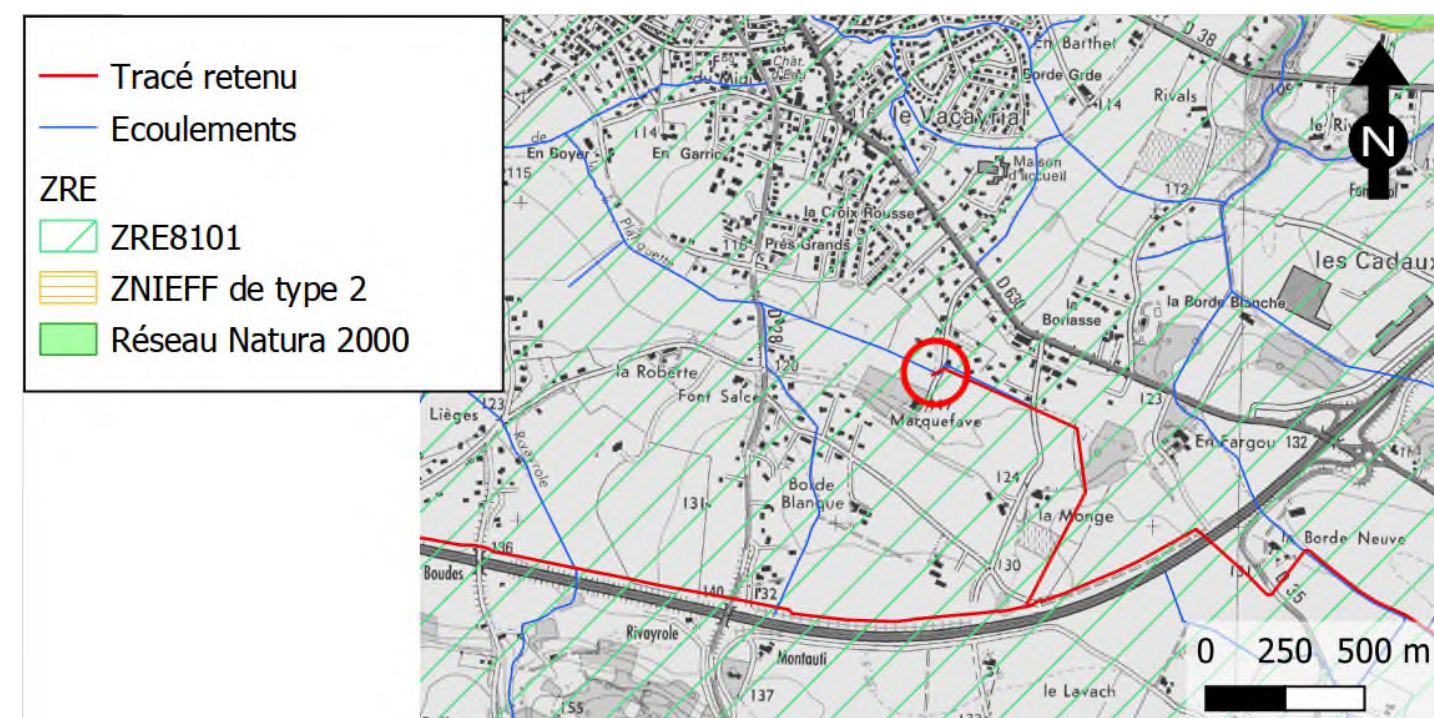
Caractéristiques hydro-morphologiques

Régime hydrologique	Régime (IGN) : Temporaire Débits de références : $Q_{MNAS} = 0 \text{ l/s}$ $Q_{\text{moyen annuel}} = 3 \text{ l/s}$
Berges	La hauteur de berge : <ul style="list-style-type: none"> Rive gauche : / Rive droite : / Pente de berge : <ul style="list-style-type: none"> Rive gauche : / Rive droite : /
Lit mineur et écoulement	Largeur de l'écoulement : / Largeur haut de berge : / Substrat : /
Végétation rivulaire	/
Continuité écologique	/

Enjeux hydro-écologiques

Zonages réglementaires

Zonages environnementaux	Site Natura 2000 : ZSC « Vallées du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou » à 1.7 km ZNIEFF de Type 2 : « Rivières Agoût et Tarn de Burlats à Buzet-sur-Tarn » à 1.7 km
Catégorie piscicole	2 ^{ème} catégorie piscicole
Zone de Répartition des Eaux	ZRE 8101 (Arrêté préfectoral du 27 mars 1996)
Classement L.214-17-I du Code de l'environnement	Non
Arrêté préfectoral du Tarn frayères en date du 4 décembre 2012	Non



Inventaires piscicoles – frayères

Espèces piscicoles sensibles	Pas concerné par sondages piscicoles
Autres espèces piscicoles présentes	
Frayères potentielles	

Habitats – faune – flore – zones humides

Habitats	N'a pas fait l'objet d'inventaires faune, flore, habitat
Faune	
Flore	
Zone humide	

FICHE N°14.2 : RUISSEAU DE LA PLANQUETTE

Synthèse des enjeux

Type d'enjeu	Paramètres pris en compte	Niveau d'enjeu
Morphologie / Hydrologie / Hydraulique	Largeur moyenne de l'écoulement	/
	Hauteur de berge	/
	Dénivelée entre berges	/
	Morphologie des berges	
	Nature du substrat	
	Largeur de la ripisylve	/
	Régime du cours d'eau	Temporaire
	Mobilité du cours d'eau	Non
Ecologie	Zones humides	
	Enjeu habitats	
	Enjeu flore	
	Enjeu faune	
	Zonages environnementaux	Non
	Enjeux SDAGE	
	Enjeux SAGE	
ENJEUX GLOBAL DU COURS D'EAU		Faible

Légende (niveau d'enjeu) :

Négligeable
 Faible
 Modéré
 Assez fort
 Fort
 Très fort

MODALITES TECHNIQUES DE TRAVAUX RETENUES ET JUSTIFICATION

1. Création de la piste et du franchissement provisoire du cours d'eau

La création d'une piste de travail permettant aux engins de chantier de se déplacer d'une berge à une autre du cours d'eau va nécessiter la mise en place d'une gaine/une buse.

2. Mise en place de la canalisation

Le choix de la technique retenue pour la pose de la canalisation DN 200 Villariès-Albi est la souille.

3. Remise en état des berges des cours d'eau (le cas échéant)

Les différents horizons de sols prélevés lors des travaux de creusement des tranchées seront conservés séparément afin de les replacer dans le même ordre et sans apport de matériaux une fois la canalisation en place. On favorisera le plus possible la revégétalisation naturelle des berges. En cas de confortement nécessaire, dans le cadre de ce projet, les seules techniques à utiliser seront des techniques de génie végétal (ensemencement et/ ou plantations, fascinage, lits de plants et plançons, ...).

SUIVI DES MESURES ET DE LEURS EFFETS

TEREGA effectue généralement un suivi post travaux de la remise en état des berges de cours d'eau (sur une durée moyenne de 3 ans après travaux). Il s'agit notamment de vérifier la stabilité des berges, la reprise des végétaux, les conditions d'écoulement.